



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 4832

### Texte de la question

M. Gérard Terrier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude de nombreuses associations et particuliers concernant le devenir du projet de loi d'orientation relatif à la cohésion sociale, et dont l'examen a été interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale. Il se réjouit naturellement que le Premier ministre se soit engagé, dans son discours de politique générale, à proposer au Parlement un projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions sociales. Toutefois, plusieurs associations l'ont alerté sur l'urgence de ce dossier et s'interrogent sur les délais qui s'avèrent nécessaires pour que soient mises en oeuvre les premières mesures. En outre, il souhaiterait qu'il soit mieux tenu compte des avis et propositions des associations avec lesquelles il serait nécessaire de lancer une très large concertation. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer la volonté du Gouvernement de proposer au Parlement un projet de loi relatif à la lutte contre l'exclusion et, le cas échéant, lui indiquer si la discussion de ce texte devenue urgente pourra intervenir très rapidement, c'est-à-dire avant la fin de l'année.

### Texte de la réponse

L'examen du projet de loi relatif à la cohésion sociale proposé par le Gouvernement précédent, qui avait subi certains retards, s'est trouvé interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale. Dès son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé qu'un projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions d'une portée accrue serait présenté. Un important travail, reposant sur une participation active de l'ensemble des ministères concernés et mené en concertation avec les associations, est actuellement en cours à cette fin. Il a pour objectif d'établir un vaste programme gouvernemental de prévention et de lutte contre les exclusions pour les trois années à venir. Ce programme qui sera présenté au Parlement comprendra une loi d'orientation qui sera déposée devant l'assemblée au cours du premier semestre de 1998 afin qu'elle puisse être votée avant l'été. Toutefois, afin d'éviter tout retard dans l'amélioration de la situation des personnes en difficulté, le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures, notamment en matière d'emploi des jeunes, de logement ou dans le domaine de l'éducation nationale. Cette approche sera poursuivie pour toutes les mesures qui ne nécessitent pas de dispositions législatives nouvelles. C'est ainsi que le volet insertion du RMI vient d'être relancé en concertation avec l'assemblée des présidents des conseils généraux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Terrier](#)

**Circonscription :** Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4832

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 1997, page 3510

**Réponse publiée le** : 16 février 1998, page 907